

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE****Identification du produit : ALIX DEBOUCHEUR****Description du produit : Soude Perles**

FOURNISSEUR : LABORATOIRES LOGISSAIN
Z.I.
90800 ARGIESANS
Tél. : 03 84 36 61 10
Fax : 03 84 28 92 43

Nom du responsable : M. Philippe JAECK**2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****SUBSTANCES DANGEREUSES REPRESENTATIVES :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%). 011 - 002 - 00 - 6 HYDROXYDE DE SODIUM concentration entre 50% et 100% . Symbole : C. R : R35

AUTRES SUBSTANCES APPORTANT UN DANGER :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

SUBSTANCES PRESENTES A UNE CONCENTRATION INFERIEURE AU SEUIL MINIMAL DE DANGER

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

AUTRES SUBSTANCES AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Risques d'effets corrosifs graves.

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS***INDICATIONS GENERALES***

En cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation :

Retirer la victime de la zone polluée. Mettre en oeuvre s'il y a lieu des manoeuvres de réanimation. Maintenir le sujet au repos.

En cas d'inhalation de solutions diluées, en très faible quantité, faire boire un ou deux verres d'eau. S'il apparaît des douleurs rétrosternales et abdominales, des nausées et des vomissements, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste dans tous les cas.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion de solutions concentrées dont le pH est supérieur à 11.5 ou dont le pH n'est pas connu, NE PAS FAIRE BOIRE, ne pas tenter de provoquer le vomissement et faire transférer rapidement en milieu hospitalier.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

L'hydroxyde de sodium n'est pas inflammable. Toutefois, il peut en présence d'eau ou d'humidité engendrer une chaleur suffisante pour enflammer des matériaux combustibles.

Par ailleurs, du fait de son action sur certains métaux, action qui s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène, l'hydroxyde de sodium peut être une source secondaire d'incendies et d'explosions.

En effet, l'hydrogène est un gaz très inflammable et explosible en mélange avec l'air dans des proportions de 4 à 75 % en volume.

6 MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que les opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

PROCEDES DE NETTOYAGE/RAMASSAGE :

Neutraliser avec un décontaminant acide. Nettoyer ensuite à grande eau.

7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

MANIPULATION :

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

La dissolution de l'hydroxyde de sodium sous forme de perles doit s'effectuer très progressivement et sans agitation, en raison de la forte quantité de chaleur qui peut se dégager, ce qui entraîne habituellement une vaporisation de l'eau accompagnée de violentes projections.

Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection de travail.

Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines aculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Equipements et procédures interdites :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Bannir tout métal ou objet métallique susceptible de réagir avec dégagement d'hydrogène au contact de l'hydroxyde de sodium.

STOCKAGE :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE :

Si la ventilation est insuffisante, pour maintenir les concentrations de poussières sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Prévoir une aspiration des poussières à leur source d'émission.

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION SELON INRS ND 1945-153-93 et nd 1962 -155-94 :

FRANCE : VME/ppm: VME/ mg/m-3: VLE/ppm: VLE/mg/m-3: Notes: TMP N° : 011-002-00-6 - 2

PROTECTION DES MAINS :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

PROTECTION DE LA PEAU :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après chaque usage. Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

MASSE VOLUMIQUE :	> 1
CARACTERE ACIDE-BASE DE LA PREPARATION :	Non concerné
TENSION DE VAPEUR à 50°C des composants volatils :	Inférieure à 110Kpa (1.10 bar).
SOLUBILITE DANS L'EAU :	Soluble
ETAT PHYSIQUE :	Solide en perles
INTERVALLE DE PE :	Non concerné
pH :	La mesure du PH est impossible/ non concerné
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION :	Non précisé
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION :	Non précisé
INTERVALLE DE TEMPERATURE DE FUSION :	318° C
TEMPERATURE MOYENNE DE DISTILLATION DES SOLVANTS CONTENUS :	Non précisé

AUTRES DONNEES :

La dissolution de l'hydroxyde de sodium s'accompagne d'un important dégagement de chaleur.

C'est un produit très hygroscopique qui fixe l'humidité de l'air et dans ce cas, absorbe également le dioxyde de carbone.

Point d'ébullition : 1390° C

Densité à 20° C = 2.13

L'hydroxyde de sodium solide se présente sous forme de blocs, écailles, pastilles, perles ou poudre.

10 STABILITE ET REACTIVITE

DECOMPOSITION THERMIQUE :

Non applicable

PRODUIT DE DECOMPOSITION DANGEREUX :

Aucun

REACTIONS DANGEREUSES :

Réagit violemment avec l'eau, les acides et les métaux non nobles par exemple : aluminium, magnésium, zinc (dégagement d'hydrogène).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion :

Douleurs bucales, rétrsternales et épigastriques.

Les vomissements sont fréquents et parfois sanglants.

L'examen buccal révèle des brûlures sévères.

En cas de contact oculaire :

Graves lésions caustiques. Les séquelles sont fréquentes (opacité cornéenne, glaucome et cataracte).

En cas de contact cutané :

Graves lésions caustiques profondes et extensives.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tout écoulement du rproduit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Données bibliographiques : Poissons = CL 50 (96h) = 72 mg/l.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'évacuation des eaux résiduaires dans un égout ou une rivière ne pourra s'effectuer que lorsque leur pH aura été ramené entre 5.5 et 8.5.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Eliminer conformément aux règlements locaux et nationales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO / IATA pour le transport par air.

Désignation réglementaire : Hydroxyde de Sodium solide.

ADR / RID	Classe: 8	chiffre 41°b-	Code : 80	Identification : 1823	Etiquette : 8	
IMDG	Page : 8225	N°ONU : 1823	Classe :8	Groupe : II	Identif. :8-06	N°GSMU : 705
IATA		N°ONU: 1823	Classe : 8	Groupe :II	Passager	cargo

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 93/72/CEE portant 20ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Clasement de la préparation :

CORROSIF Contient du : 011-002-00-6 HYDROXYDE DE SODIUM

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R35	: Provoque de graves brûlures
S26	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39	: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage.
S45	: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S(1/2)	: Conserver sous clf et hors de portée des enfants.

Dispositions particulières:

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour quantité lire quantité totale présente dans l'installation)

Tableau des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

N° CAS : 1310-73-2

N° EINECS : 011-002-00-6

Fait à ARGIESANS
Date de Révision : 02/08/2006